

UN1TÉ

PRIME INVESTIGATION

LA PUBLICATION

Le Journal Officiel du 23 mai 2026 acte enfin la création de la prime d'investigation dans le cadre du Plan Investigation.

MONTANT

Du 1^{er} juin au 30 novembre 2026 : **75€**

À compter du 1^{er} décembre 2026 : **150€**

PERSONNELS CONCERNÉS

- Policiers actifs (tous corps),
- Assistants d'enquête
- Personnels de Police scientifique,
- Policiers Adjoint

SERVICES CONCERNÉS

Au sein des directions zonales interdépartementales, départementales et territoriales de la police nationale	- tous les postes des services zonaux de police judiciaire, services interdépartementaux de police judiciaire, services départementaux de police judiciaire, services locaux de police judiciaire et services territoriaux de police judiciaire - les détachements et antennes de l'office de lutte contre le trafic illicite de migrants (DOLTIM et AOLTIM)
Au sein de la direction nationale de la police judiciaire	- tous les services et unités
Au sein de la direction nationale de la police aux frontières	- l'office de lutte contre le trafic illicite de migrants (OLTIM) - la section investigation et recoupement de la DNLFDI - au sein de la direction aéroportuaire de la police aux frontières des aéroports de Paris-Charles-de-Gaulle et de Paris-Orly : les unités d'investigation transfrontière de l'aéroport Paris-Orly et de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle
Au sein de la direction centrale des compagnies républicaines de sécurité	- groupes d'appui judiciaire des unités de traitement de la sécurité routière des CRS autoroutières
Au sein de l'inspection générale de la police nationale	- toutes les délégations d'enquête de la SDEAJ : les délégations implantées sur le territoire et la délégation nationale anti-corruption
Au sein de la direction générale de la sécurité intérieure	- Services d'investigation centraux et territoriaux
Au sein de la préfecture de police de Paris	- tous les postes des services de la direction de la police judiciaire - le département de la lutte contre la criminalité organisée - les services accueil et investigations de proximité (SAIP) - les sûretés territoriales - les services territoriaux judiciaires de nuit (STJN) et les brigades judiciaires de nuit - la sûreté régionale des transports (SRT) - le pôle judiciaire de la division régionale de la sécurité routière
Au sein du service national de police scientifique	- tous les services et unités

PRIME NON CUMULABLE AVEC LA PRIME VOIE PUBLIQUE

Le retard de cette publication entraînera un décalage de la mise en paiement au mois de juillet avec effet rétroactif.

Pour UN1TÉ, la revalorisation de la filière investigation doit désormais se poursuivre et aller au-delà, au profit notamment des PAFistes !

Suivez-nous



UN1TÉ.MI
FO

23/05/2026